

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUARTIDI 14 Ventôse.

(Ère vulgaire)

Mercredi 4 Mars 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 60 livres par an, de 32 liv. pour six mois, et de 17 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

On s'abonne aussi à cette Feuille, pour les Pays-Bas et pour la Hollande, chez le cit HORENIX, au Bureau de la Poste, à Bruxelles.

A V I S.

Le renchérissement progressif de toutes les matières qui entrent dans la composition de cette feuille, oblige les propriétaires d'en augmenter le prix. En conséquence, la souscription sera désormais de 60 liv. par an, de 32 liv. pour six mois, et de 17 liv. pour trois mois.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 9 ventôse, (27 février, v. st.)

Les ingénieurs & les officiers d'artillerie qui servent devant Luxembourg, employent, pour le bombardement de ce rocher, des mortiers d'une invention nouvelle, dont la portée est infiniment plus forte que de ceux dont on se sert ordinairement. Ce moyen est d'autant plus utile, que la grande étendue des ouvrages avancés de la place auroit empêché les bombes d'arriver à leur destination, étant lancées par les anciens mortiers. Les assiégés, de leur côté, ne cessent de faire un feu vif & continu sur les ouvrages des assiégeans, qui en sont peu endommagés à cause de la solidité de leur construction, pour laquelle les généraux républicains n'ont épargné ni le tems, ni la dépense. L'on a l'espérance bien fondée que ce boulevard des Pays-Bas sera réduit avant qu'il soit un mois.

Il paroît que l'on va faire un choix des canonniers les plus instruits dans les armées du Nord & de Sambre & Meuse, pour les envoyer devant Luxembourg & Mayence, où leurs talens seront de la plus grande utilité, ces sièges présentant chaque jour de nouvelles difficultés à vaincre.

Parmi les manœuvres employées par les agitateurs pour discréditer les assignats, afin de les acheter ensuite à vil prix, le suivant vient d'être employé: ils publient que les remboursemens faits en papier vont être déclarés nuls

par un arrêté du comité de salut public, & qu'il est question de démonétiser les assignats dans la Belgique. Ces manœuvres insidieuses ayant jetté l'alarme parmi un grand nombre de citoyens, dont la fortune est fondée en ce moment sur le crédit du papier-monnaie, l'administration centrale, pour faire cesser toutes les craintes à cet égard, va publier une proclamation rassurante, afin de tranquilliser les Belges, qui doivent se confier entièrement en la loyauté de la nation française, & qui démentira formellement tous les bruits calomnieux répandus avec effectation par la malveillance.

L'abolition de la loi du *maximum* a rendu une sorte d'abondance aux marchés publics, qui commencent à être mieux approvisionnés; mais aussi l'avidité mercantile spéculative sur les malheurs du peuple; tous les objets de première nécessité se vendent six à sept fois plus cher que leur valeur réelle & ordinaire. Il résulte de ses inconvéniens une misère générale & une nouvelle cause de discrédit pour les assignats.

Les membres composant l'administration du Brabant, aux magistrats et à tous les citoyens des communes de leurs ressorts.

Bruxelles, le 4 ventôse, l'an 3^e. de la république française.

C I T O Y E N S ,

Les comités de surveillance établis dans la Belgique sont supprimés par arrêté du comité de salut public du 22 pluviôse dernier.

Cette suppression n'a sans doute été ordonnée, que parce que les autorités constituées, autres que ces comités, suffisent pour comprimer la malveillance dont ils étoient principalement chargés de reconnoître & annihiler les manœuvres.

C'est donc à vous, magistrats, c'est donc à nous qu'il appartiendra désormais de surveiller les mal-intentions,

de contenir les perturbateurs du repos public, de démasquer les ennemis de la liberté, de punir les agitateurs du peuple & sur-tout les ingrats, qui, gardant un doux souvenir de la tyrannie, conspireroient contre la république française, pour la payer de les avoir rendus libres.

C'est à vous, sur-tout, magistrats des communes, d'exercer cette surveillance immédiate, assidue, courageuse, & ainsi de partager les soins importants que nous devons à la police & à la sûreté publique. C'est sans doute dans cette circonstance sur-tout que vous remplirez vos devoirs, plus par un zèle reconnoissant envers la nation française, & par amour pour vos concitoyens, que pour éloigner de vous la responsabilité.

Belges, ouvrez les yeux, & voyez de qui vous êtes entourés; ici ce sont les Français, ayant brisé leurs fers & les vôtres, par-tout triomphans & admirés, ayant déjà donné la paix à un foible ennemi, & venant d'accomplir encore, par un courage qui fait Pétonnement de l'Europe, les plus hardis desseins, en délivrant récemment la Hollande; là ce sont ses voisins, ces Bataves dont l'antique énergie se déploie, en qui la présence des français a rallumé le feu républicain; méritez d'être associés à ces deux peuples, dont l'amitié, la protection, qui vous sont assurés, tiendront à jamais bannis de la Belgique ses anciens oppresseurs; ne vous souvenez donc de ceux, que dans votre sommeil politique vous appelez vos maîtres; qu'en faisant des comparaisons avilissantes pour eux; portez la vue sur la fin d'une guerre glorieuse, terrible et nécessaire, dont le peuple français a porté tout le poids; souriez d'avance à cette paix durable qui la suivra, & pendant laquelle vous goûterez toutes les douceurs de la liberté, sans qu'elle vous ait coûté à beaucoup près autant qu'aux Français.

Mais pour achever de la consolider, magistrats, vous devez en professer, enseigner, propager les principes, qui sont écrits dans la déclaration des droits de l'homme; vous devez inspirer la vertu en en donnant l'exemple, empêcher les progrès de l'égoïsme, étouffer les restes du royalisme, surveiller & nous dénoncer les ennemis de la république, qui sont ceux des Belges mêmes, dont le sort est attaché à celui des français; vous devez pourvoir aux besoins les plus urgens de vos libérateurs, faire respecter la monnaie républicaine, qui a aussi vaincu les rois, faire enfin chérir le peuple français, en faisant observer ses loix salutaires; vous devez dire & répéter sans cesse à vos concitoyens, qu'ils se gardent bien d'abuser des mesures bienfaisantes des représentans du peuple; qu'ils profitent de la suppression des réquisitions, pour rendre aux fabriques leur activité, aux denrées leur libre circulation, au commerce tout son éclat pour approvisionnement, les marchés, & partager avec leurs freres les productions de la terre, qui doit nourrir tous ceux qu'elle porte; que la suppression du *maximum*, qui doit également ranimer l'industrie & le commerce, ne devienne point entre leurs mains un moyen de priver le peuple, d'affamer la classe peu aisée; qu'un gain honnête soit le prix de leur travail, & que des fortunes scandaleuses élevées sur la misère du peuple & cimentées par ses sueurs & ses larmes, ne viennent point blesser les yeux de l'homme probe; vous devez leur dire enfin, que c'est en se conduisant de cette manière, avec la sagesse qui doit caractériser une nation qui veut être libre, avec la générosité qu'on doit à des libérateurs, avec l'amitié qui doit unir

des freres, qu'ils méritent que la bienveillance de la nation française leur soit conservée.

Et vous partisans des rois, si vous êtes encore ennemis des peuples et de la prospérité des républiques, agitateurs, malveillans de toute espèce, frémissez! n'espérez rien de la suppression des comités de surveillance; déjà en quelques endroits vous avez voulu lever la tête, vous avez voulu arracher aux anciens comités de surveillance, une réputation qu'ils n'ont point perdue, vous avez voulu exciter des troubles; mais vous ne réussirez pas; les magistrats, les administrations, les tribunaux vous suivent de l'œil, cessez donc de vous agiter, et renoncez à l'espoir criminel de porter à la liberté des coups, que ses vaillans et nombreux amis feront toujours retomber sur vous mêmes.

Pour copie conforme.

G. WITTOUCK, vice-prés.

F R A N C E.

De Paris, le 14 ventôse.

Le rapport de la commission des 21 sur les quatre membres prévenus étoit annoncé pour la séance du 12. Dès la pointe du jour, toutes les avenues de la convention étoient garnies de citoyens empressés d'entendre ce rapport; à l'heure ordinaire, les portes ont été ouvertes, & dans un instant toutes les tribunes ont été occupées: parmi les spectateurs, on remarquoit une très-grande quantité de membres des différentes sections de Paris que le seul intérêt de curiosité n'avoit pas amenés, & dont l'intention étoit d'observer les mouvemens d'un détachement de terroristes mâles & femelles, arrivés là pour savoir plutôt s'il devoit leur rester quelque espoir de voir renaitre leur regne de sang & d'argent par une sorte d'impunité qu'ils se flattoient d'obtenir pour leurs chefs. Quelques mégrés jacobins, payés ci-devant à tant par tête & par jour, ont eu l'imprudence, avant l'ouverture de la séance, de professer ouvertement leur dévotion envers les accusés, & ont obtenu sur-le-champ leur expulsion d'une séance où la sévère justice devoit faire place aux passions infernales des buveurs de sang.

Enfin le rapport a commencé, & on en trouvera les principaux faits à l'article convention ci-après. Qu'ils soient heureux les jacobins! qu'elles doivent être satisfaites les jacobines, de n'avoir pas entendu l'accusation de principale complicité dont Collot a chargé la société lorsqu'il mandota au comité de salut de la tyrannie d'alors dans sa lettre du 17 frimaire: La commission populaire ne va pas assez vite, les démolitions n'avancent point; j'attends les jacobins qui vont arriver pour accélérer tout cela, & ça ira. Ils arrivèrent en effet à Lyon; Collot les employa utilement aux massacres & aux démolitions, & cela alla.

Combien cet aveu doit accélérer, non le massacre, non la démolition des égorgés, mais leur ostracisme de toutes les administrations publiques, demandé avec tant d'instances par les sections de Paris & par l'immense majorité des départemens.

Qui croiroit cependant qu'il existe jusques dans l'administration actuelle des postes, administration dont la moralité est d'une importance si majeure, de ces jacobins féroces qui avoient dressé une liste de proscription contre ceux de leurs collègues qui ne partageoient ni leurs principes, ni leur amour du sang? Cette liste a été dénoncée avec ses auteurs aux comités de gouvernement, dont la justice va prononcer sur cet horrible attentat contre

liberté & la sûreté des honnêtes citoyens employés à l'administration des postes.

En s'arrêtant avec effroi sur l'organisation d'une tyrannie qui frappoit également & sur les représentans du peuple & sur tous les citoyens, on ne peut qu'applaudir à la pétition vraiment civique que la section de la Butte des Moulins a présentée à la convention contre le décret qui exclut de son sein les députés mis hors de la loi, par la seule influence des jacobins ou de Robespierre, leur chef.

Au Rédacteur des Nouvelles Politiques.

Pensers d'un Hollandois sur les circonstances actuelles.

Les troupes de la république française, victorieuses de tous leurs ennemis, ont reçu ordre de marcher en Hollande, & sont arrivées dans nos villes & dans nos ports comme en pays de conquête; cependant l'empressement de mes compatriotes à les accueillir, leur a bientôt persuadé que les Bataves, amis de la liberté & ennemis de leurs tyrans, comme les François, devoient être les alliés naturels de la France. Et en effet, quand les Provinces-Unies vous ont appelés comme des libérateurs, c'eût été une bien funeste méprise que celle de quelques François qui auroient pensé que nos peuples dussent plier sous le joug de la république française. Il ne faut pas se dissimuler que la franchise batave a pu s'étonner d'abord de la pétulance de quelques-uns de nos libérateurs; leurs manières un contrastantes avec le flegme de mes compatriotes, portoient un caractère de supériorité & de force qui sembloit altérer la fraternité & l'égalité, invoquée & attendue par la nation batave de la part de la nation française.

Le parti stathoudérien, qui a abandonné nos foyers avec tout ce qu'il a pu emporter de richesses, avoit imprimé un sentiment pénible de défiance parmi nos meilleurs patriotes, & ce sentiment auroit infailliblement pris de nouvelles forces, pour peu que les François, arrivés à notre aide, eussent laissé percer la supériorité & la prépondérance de leur protection, au lieu d'étaler les véritables avantages d'un support & d'une alliance égale & réciproque entre les deux républiques.

Je ne doute pas que si l'entrée des François en Hollande eût été effectuée pendant que la tyrannie de Robespierre pesoit sur la république, notre nouvelle alliée, cette entrée n'eût été signalée par des violences & des pillages analogues au vandalisme d'alors, & que l'organe de ce tyran n'eût prononcé à la tribune qu'on alloit battre monnoie en Hollande, comme sur la place de la Révolution à Paris: je ne doute pas davantage que le souvenir de ces tems affreux n'ait déterminé l'émigration de tant de mes compatriotes.

Mais aujourd'hui que la convention nationale est libre & par conséquent juste, de vils calculs pécuniaires se sont éclipsés devant les grandes considérations de la politique & de la justice, qui militent en faveur d'une étroite alliance entre les deux républiques, afin de repousser de concert la tyrannie insupportable de l'orgueil anglois.

Imagine qu'un bon & franc Batave a été écouté attentivement & accueilli avec fraternité, quand il a dit aux plus sages des représentans français: « La nation qui vous a appelé au rétablissement de sa liberté veut concourir de tout ses forces à la conservation de la vôtre; mais songez que cette nation n'est & se peut être agricole faute de

territoire; songez que la Hollande est seulement le théâtre d'une grande industrie commerciale, dont la frugalité & la liberté sont l'ame; que la moindre atteinte portée à la liberté des acteurs de ce théâtre, leur enleveroit la confiance des nations dont ils ont besoin pour entretenir un état de forces navales dignes de concourir avec celles de la France à l'affranchissement des mers. Pour parvenir à ce but d'utilité commune, peut-être faudroit-il que les armées françaises sur le sol des Provinces-Unies fussent réduites au nombre nécessaire pour leur sûreté personnelle contre des ennemis du dehors; car qu'ont-elles, que peuvent-elles avoir à redouter d'une nation qui confesse leur devoir sa liberté... » Un tel discours à coup sûr a fait une vive impression sur les représentans français, & j'imagine qu'il n'en fera pas moins sur la sagesse de la convention nationale, malgré les clameurs de quelques malveillans français & de tant de dilapidateurs de la fortune publique, qui ont l'impudeur de ne voir dans la guerre que des palliatifs à leurs inepties & à leurs erreurs, & qui rangent parmi les ennemis de la république tous les peuples qu'ils ont l'espérance de rançonner impunément, &c.

CONVENTION NATIONALE.

N. B. L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la suite du discours de Eréron.

Présidence de BOURDON (de l'Oise).

Suite de la séance du 12 ventôse.

A deux heures, Saladin, au nom de la Commission des 21, est venu faire ce rapport depuis si long-tems & si impatiemment attendu. Depuis huit heures toutes les tribunes étoient pleines; jusqu'à l'instant où la séance a commencé, on a fait retentir différens chants civiques, entr'autres le réveil du peuple, qui a excité les plus vifs applaudissemens.

Le rapporteur de la Commission a commencé par retracer le tableau de l'épouvantable tyrannie qui a si long-tems pesé sur la France, quelques uns de ceux qui l'ont exercée ont péri sur l'échafaud; mais n'ont-ils point laissé de complices! un grand nombre d'accusations désignoient Barrère, Collot, Billaud, Vadier, ces accusations étoient-elles fondées; voilà la question que la Commission étoit chargée d'examiner & qu'elle a décidée affirmativement, après avoir vu les pièces et entendus les prévenus. La Commission a réduit les chefs d'accusation à deux: tyrannie exercée sur le peuple français, oppression sur la représentation nationale.

Le rapporteur entre dans le détail des preuves; il montre la tyrannie dans les extensions, les interprétations funestes que ces membres du comité de gouvernement se permettoient de faire de toutes les loix; la liberté étoit sans cause et sans motif, anarchie aux citoyens; ils étoient jugés sans formes ou immolés sans jugement. Trente bastilles avoient, dans Paris seul, remplacé les 4 ou 5 prisons qui y existoient sous le régime du despotisme.

La plupart des arrestations non motivées étoient signées par Saint-Just, Couthon, Collot, Barrère, Robespierre, ou Billaud, séparément ou collectivement.

Le mandat d'arrêt de la citoyenne Cabarrus porte qu'elle sera arrêtée & mise au secret; que le jeune homme qui demeure avec elle & tous ceux qui seroient trouvés chez elle, seront pareillement arrêtés.

Le mandat d'arrêt d'Hérait-Séchelles porte qu'il sera

arrêté, ainsi que tous ceux qui habitent avec lui. Les artistes du Théâtre-Français ont été arrêtés collectivement, parce qu'ils étoient applaudis à leur théâtre.

Collot a signé, seul, le mandat d'arrêt d'une citoyenne qui étoit allée, disoit-il, chez Saint-Just, pour l'assassiner, & celui du citoyen qui vivoit avec elle.

Déblayons les prisons, disoit Barere; il n'y a que les morts qui ne reviennent pas; il faut épurer la population. Billaud disoit que le tribunal révolutionnaire ne devoit pas avoir de formes: il est démontré que ce tribunal étoit en tout dirigé par eux. Vadier, de son chef, fait arrêter & traduire à ce tribunal des citoyens probes, & écrit à Fouquier-Tinville pour presser leur supplice.

Barere avoit proposé au comité, lors de l'institution des commissions révolutionnaires, de former dans le tribunal révolutionnaire quatre sections ambulatoires, qui se promèneraient dans les départemens pour juger les détenus.

Le 21 prairial, la veille de la loi infâme qui fut rendue, Billaud, Barere, Robespierre, Saint-Just, Couthon & Collot, signèrent un arrêté portant création de la commission révolutionnaire d'Orange, & chargerent Maignet de l'installer. Cependant, d'après une loi antérieure, il ne pouvoit en être établi que par ordre de la convention nationale.

Tout le monde connoit les atrocités commises à Lyon. Collot sans autorité légale, inventa un supplice nouveau. Ce crime seul mériteroit la mort, quand Collot n'en auroient pas commis mille autres. Par-tout enfin, la complicité des quatre prévenus avec les tyrans déjà punis, est évidente. Tous sans respect pour le peuple ni pour ses représentans, se sont joués de la vie, de la liberté & de la fortune des citoyens: tous ont méprisé & violé les loix; tous ont émis leur volonté à la place; tous ont été tyrans.

Le rapporteur termine par ces mots:

« Je suis chargé de vous déclarer que la commission estime qu'il y a lieu à accusation contre Billaud, Barere & Collot, membres de l'ancien comité de salut public, & contre Vadier, membre de l'ancien comité de sûreté générale ».

Vifs applaudissemens de toutes les tribunes.

Legendre demande l'arrestation des quatre prévenus, pour que la convention ne se trouve pas dans le même cas où elle s'est trouvée lors de Robespierre, St-Just & Couthon. — Décreté au milieu des plus vifs applaudissemens.

Séance du 13 ventôse.

Baudin — Citoyens, le comité de sûreté générale m'a chargé de vous rendre compte de l'exécution du décret rendu dans la séance d'hier, contre quatre de nos collègues. Trois ont obéi; le quatrième, qui est Vadier, ne s'est pas trouvé chez lui; il étoit absent depuis hier six heures du matin: un gendarme l'attend dans sa maison.

Merlin, de Thionville, demande qu'on s'occupe des moyens d'échanger les représentans détenus, comme prisonniers chez l'ennemi: quatre, dit-il, ont été livrés par le traître Dumouriez; le cinquième est tombé percé de coups

au pouvoir des autrichiens. Sous le règne affreux de Robespierre on n'a pu s'occuper de leur sort; je demande que le comité de salut public soit chargé d'entamer une négociation à cet égard.

Merlin de Douai répond que le comité s'étant cru suffisamment autorisé par le décret du 9 thermidor, a déjà entamé une négociation à cet égard.

Dubois-Crancé expose que les succès de nos troupes exigent une nouvelle distribution de nos armées; il fait bien dit-il supprimer les dénominations d'armées des Ardennes & de la Moselle, puisqu'excepté Luxembourg qui peut regarder comme prisonnière de guerre, la France depuis la mer jusqu'au Rhin, n'a plus d'ennemis à combattre.

Dubois-Crancé propose, & l'assemblée, au milieu de vifs applaudissemens, adopte le projet de décret suivant:

Art. 1^{er}. L'armée du Rhin & de la Moselle seront réunies sous le nom d'armée du Rhin & Moselle: cette armée sera sous les ordres du général Pichegru.

II. L'armée de Sambre & Meuse sera commandée par le général Jourdan.

L'armée du Nord sera commandée par le général Moreau.

III. Dans le cas où ces trois armées devront agir de concert, le commandement général sera décerné à Pichegru.

IV. Les deux armées des Alpes & d'Italie seront réunies sous les ordres du général Kellermann.

V. L'armée des Pyrénées-Orientales sera commandée par le général Scherer.

VI. L'armée des Pyrénées-Occidentales sera commandée par le général Moncey.

VII. L'armée des côtes de l'Ouest sera commandée par le général Canclaux.

VIII. L'armée des côtes de Brest à laquelle sera réunie celle des côtes de Cherbourg, sera commandée par le général Hoche.

IV. Le tableau des états-majors de ces armées sera incessamment présenté, par le comité de salut public, à la convention nationale.

Le président lit une lettre des représentans du peuple datée de Nantes: La Vendée, disent-ils, est rentrée dans le sein de la république. (Vifs applaudissemens.)

Voici les détails que contient cette lettre: Charrette & les chefs de son armée ont déclaré solennellement qu'ils se soumettent aux loix de la république. Stofflet n'a pu vouloir profiter de l'amnistie; mais déjà huit de ses chefs l'ont abandonné & se sont joints à Charrette; ses forces d'ailleurs se trouvent réduites à une centaine de cavaliers déserteurs des légions Germanique & de Rosenthal.

Les chouans se rendent aussi; plus de 400 sont venus se jeter dans les bras du représentant du peuple Bezançon à Angers.

Ces nouvelles excitent une vive joie dans l'assemblée: elles seront insérées au bulletin, & envoyées à toutes les armées.

Boissy a fait un rapport & présenté un projet de décret tendant à ouvrir une bourse; l'assemblée a ordonné l'impression & ajourné la discussion.